

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 juin 2026****Délibération n° DEL 2026 0119**

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloé ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

<u>Objet</u> :	Association COP Rugby : convention de financement et de partenariat pour l'année 2026/2027
-----------------------	--

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

La Ville soutient fortement l'ensemble des activités sportives de compétitions et de loisirs. Une convention de partenariat spécifique est conclue avec les clubs emblématiques de la Ville, conformément à la loi du 12 avril 2000 et le décret d'application du 6 juin 2001, lorsque le montant de la subvention annuelle est supérieur à 23 000 €.

Le COP Rugby, fort de plus de 293 adhérents, participe à une dizaine de championnats masculin et féminin. L'équipe seniors première évoluera en Fédéral 3 la saison prochaine. Le club est structuré autour d'une école de rugby, accessible au plus grand nombre et les éducateurs sportifs du club sont investis dans un programme d'intervention en milieu scolaire.

La Ville souhaite soutenir l'association en lui octroyant une subvention d'un montant de 70 000 € au titre de la saison 2026/2027.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Villages - Sport du 28/05/2026

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE à l'Association COP Rugby une subvention de 70 000 €,
- INSCRIT au budget primitif 2026 de la Ville, aux chapitre et article correspondants les crédits nécessaires,
- APPROUVE les termes de le convention de financement à passer entre la Ville et le COP Rugby jointe à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces conventions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026